

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2015

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Juin 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 3 039 559 dinars et un bénéfice net de la période de 606 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Juin 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 23 Juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
 Arrêté au 30/06/2015 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	2 326 680,181	1 914 257,635	2 721 678,512
	a- Actions et droits rattachés		2 326 680,181	1 914 257,635	2 721 678,512
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	701 199,562	533 948,830	696 278,043
	a- Placements monétaires		287 698,130	192 630,103	196 365,064
	b- Disponibilités		413 501,432	341 318,727	499 912,979
AC3	Créances d'exploitations	3.3	11 679,209	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			3 039 558,952	2 448 206,465	3 417 956,555
<u>PASSIF</u>			<u>33 289,519</u>	<u>25 021,842</u>	<u>31 553,820</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	17 926,900	15 489,802	10 147,011
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	15 362,619	9 532,040	21 406,809
<u>ACTIF NET</u>			<u>3 006 269,433</u>	<u>2 423 184,623</u>	<u>3 386 402,735</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	2 998 111,652	2 416 367,723	3 363 706,099
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>8 157,781</u>	<u>6 816,900</u>	<u>22 696,636</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,099	1,454	2,019
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 155,682	6 815,446	22 694,617
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			3 039 558,952	2 448 206,465	3 417 956,555

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
 Arrêté au 30/06/2015 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	41 837,650	41 837,650	33 827,950	33 827,950	70 904,990
	Dividendes		41 837,650	41 837,650	33 827,950	33 827,950	70 904,990
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	2 802,595	4 556,296	1 782,787	4 773,415	8 508,376
	Total des revenus des placements		44 640,245	46 393,946	35 610,737	38 601,365	79 413,366
CH 1	Charges de gestion des placements	3.8	-10 676,742	-21 810,762	-8 476,540	-19 388,934	-39 082,948
	Revenu net des placements		33 963,503	24 583,184	27 134,197	19 212,431	40 330,418
CH 2	Autres charges	3.9	-9 140,380	-17 244,838	-8 165,807	-15 814,065	-32 138,685
	Résultat d'exploitation		24 823,123	7 338,346	18 968,390	3 398,366	8 191,733
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		560,719	817,336	5 333,440	3 417,080	14 502,884
	Sommes distribuables de la période		25 383,842	8 155,682	24 301,830	6 815,446	22 694,617
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-560,719	-817,336	-5 333,440	-3 417,080	-14 502,884
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		21 942,604	-180 548,192	-220 185,039	-49 523,168	-145 026,396
	Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		-45 229,775	-40 131,679	129 805,040	152 151,242	283 190,487
	Frais de négociation de titres		-930,420	-3 275,898	-4 594,083	-8 274,545	-14 009,781
	Résultat net de la période		605,532	-216 617,423	-76 005,692	97 751,895	132 346,043

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
Arrêté au 30/06/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>605.532</u>	<u>-216 617.423</u>	<u>-76 005.692</u>	<u>97 751.895</u>	<u>132 346.043</u>
a- Résultat d'exploitation	24 823,123	7 338,346	18 968,390	3 398,366	8 191,733
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 942,604	-180 548,192	-220 185,039	-49 523,168	-145 026,396
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-45 229,775	-40 131,679	129 805,040	152 151,242	283 190,487
d- Frais de négociation de titres	-930,420	-3 275,898	-4 594,083	-8 274,545	-14 009,781
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-22 126.555</u>	<u>-22 126.555</u>	<u>-4 391.082</u>	<u>-4 391.082</u>	<u>-4 391.082</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-69 092.326</u>	<u>-141 389.324</u>	<u>-1 047 426.077</u>	<u>-8 895.931</u>	<u>919 728.033</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	52 493,351	1 183 352,713	2 245 711,692
- Capital	0,000	0,000	53 700,000	1 209 100,000	2 316 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	-1 054,816	-25 497,858	-82 752,180
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	-151,833	-249,429	12 263,872
b- Rachats	69 092,326	141 389,324	1 099 919,428	1 192 248,644	1 325 983,659
- Capital	76 400,000	153 600,000	1 097 300,000	1 191 000,000	1 329 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-6 809,228	-11 961,322	6 195,044	4 895,940	-895,977
- Régularisation des sommes distribuables	-498,446	-249,354	-3 575,616	-3 647,296	-2 220,364
VARIATION DE L'ACTIF NET	-90 613,349	-380 133,302	-1 127 822,851	84 464,882	1 047 682,994
<u>AN4- Actif Net</u>					
<u>a- En début de période</u>	3 096 882,782	3 386 402,735	3 551 007,474	2 338 719,741	2 338 719,741
<u>b- En fin de période</u>	3 006 269,433	3 006 269,433	2 423 184,623	2 423 184,623	3 386 402,735
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
<u>a- En début de période</u>	33 876	34 648	35 394	24 777	24 777
<u>b- En fin de période</u>	33 112	33 112	24 958	24 958	34 648
VALEUR LIQUIDATIVE	90,790	90,790	97,090	97,090	97,737
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	0,12%	-12,98%	-12,23%	6,15%	3,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 30-06-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2015 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>2 508 554,327</u>	<u>2 279 646,581</u>	<u>75,00%</u>
ADWYA	20 750	145 869,300	169 050,250	5,56%
ASSAD	15 500	114 231,590	110 484,000	3,63%
BIAT	2 870	179 829,105	233 147,320	7,67%
CARTHAGE CEMENT	145 000	433 127,940	264 335,000	8,70%
CELLCOM	24 126	189 118,611	204 274,842	6,72%
MONOPRIX	14 000	228 084,341	224 000,000	7,37%
OTH	18 370	127 009,000	132 227,260	4,35%
SIMPAR	2 863	142 828,724	134 561,000	4,43%
SIMPARNG14	460	22 482,240	20 649,400	0,68%
SOTIPAPIER	3 000	17 004,821	12 423,000	0,41%
SOTRAPIL	19 360	165 437,906	159 603,840	5,25%
SOTUVER	34 000	188 960,444	157 046,000	5,17%
TAWASOL	230 000	209 967,620	155 940,000	5,13%
TPR	24 000	110 782,475	103 272,000	3,40%
TUNIS RE	23 923	233 820,210	198 632,669	6,53%
<u>Droits</u>		<u>48 293,600</u>	<u>47 033,600</u>	<u>1,55%</u>
DA MNP15	14 000	43 260,000	42 000,000	1,38%
DA STPL15	19 360	5 033,600	5 033,600	0,17%
TOTAL		2 556 847,927	2 326 680,181	76,55%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des Actions	41 837,650	41 837,650	26 068,550	26 068,550	63 145,590
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	7 759,400	7 759,400	7 759,400
TOTAL	41 837,650	41 837,650	33 827,950	33 827,950	70 904,990

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2015 à **701 119,562 DT** et s'analyse comme suit :

		30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	287 698,130	192 630,103	196 365,064
Disponibilités		413 501,432	341 318,727	499 912,979
Total		701 199,562	533 948,830	696 278,043

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	300	31/03/2015	284 865,116	287 698,130	9,47%
Total placement BTCT			284 865,116	287 698,130	9,47%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	2 802,595	4 556,296	1 782,787	3 722,848	7 457,809
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000	0,000	1 050,567	1 050,567
TOTAL	2 802,595	4 556,296	1 782,787	4 773,415	8 508,376

3.3 – Créances d'exploitations:

	Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
AC 3	Créances d'exploitations	11 679,209	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	11 679,209	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	0,000	0,000	0,000
	Obligations amorties BATAM	0,000	0,000	0,000
	DE sur obligations amorties BATAM	0,000	0,000	0,000

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
PA 1	Opérateurs créditeurs	17 926,900	15 489,802	10 147,011
	Frais de gestionnaire	3 050,499	1 514,806	2 900,449
	Frais de dépositaire	1 555,216	1 382,626	722,844
	Frais des distributeurs	13 321,185	12 592,370	6 523,718

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
PA 2	Autres créditeurs divers	15 362,619	9 532,040	21 406,809
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	2 400,000	0,000	0,000
	Redevance CMF	247,322	197,704	270,605
	Abonnement linéaire des charges à payer sur exercice en cours	14 699,553	13 813,920	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-1 984,256*	-4 479,584*	21 136,204

* il s'agit d'un dépassement des charges budgétisées suite à une augmentation des honoraires du CAC.

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2014	
* Montant en nominal	3 464 800
* Nombre de titres	34 648
* Nombre d'actionnaires	140
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
Rachats effectués	
* Montant en nominal	153 600
* Nombre de titres rachetés	1 536
Capital au 30/06/2015	
* Montant en nominal	3 311 200
* Nombre de titres	33 112
* Nombre d'actionnaires	129

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 30/06/2015 s'élève à (380 133,302) dinars.

Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 30/06/2015 est de 33 112 contre 34 648 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>3 363 706,099</u>	<u>3 363 706,099</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-153 600,000</u>	<u>-153 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-211 994,447</u>	<u>-203 836,666</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres.	-180 548,192	-180 548,192
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-40 131,679	-40 131,679
- Frais de négociation de titres	-3 275,898	-3 275,898
- Régularisation sommes non distribuables	11 961,322	11 961,322
- Sommes distribuables		8 157,781
<u>Montant fin de période au 30/06/2015</u>	<u>2 998 111,652</u>	<u>3 006 269,433</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2015 s'élèvent à 8 157,781 DT contre 6 816,900 DT au 30/06/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Sommes distribuables exercices antérieurs	2,099	1,454	2,019
Résultat d'exploitation	7 338,346	3 398,366	8 191,733
Régularisation du résultat d'exploitation	817,336	3 417,080	14 502,884
<u>Total</u>	<u>8 157,781</u>	<u>6 816,900</u>	<u>22 696,636</u>

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>10 676,742</u>	<u>21 810,762</u>	<u>8 476,540</u>	<u>19 388,934</u>	<u>39 082,948</u>
Rémunération du gestionnaire	3 050,499	6 231,648	2 421,870	5 539,697	11 166,553
Rémunération du dépositaire	762,629	1 557,917	605,469	1 384,927	2 791,649
Rémunération des distributeurs	6 863,614	14 021,197	5 449,201	12 464,310	25 124,746

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>9 140,380</u>	<u>17 244,838</u>	<u>8 165,807</u>	<u>15 814,065</u>	<u>32 138,685</u>
Redevance CMF	762,629	1 557,917	605,469	1 384,927	2 791,649
Services bancaires et assimilés	987,368	987,368	615,218	615,218	1 490,236
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 390,383	14 699,553	6 945,120	13 813,920	27 856,800

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.04.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.12.14
Abonnement des charges budgétisées	<u>7 390,383</u>	<u>14 699,553</u>	<u>6 945,120</u>	<u>13 813,920</u>	<u>27 856,800</u>
Taxes	255,475	508,143	87,858	174,750	352,399
Frais bancaires	22,440	43,996	22,937	45,622	92,000
Publication BO CMF	175,456	373,604	187,784	373,505	753,200
Honoraires CAC	1 675,646	3 332,879	1 675,398	3 332,384	6 720,000
Frais AGO et publications	1 174,585	2 336,262	977,406	1 944,072	3 920,366
Jetons de Présence	2 991,781	5 950,685	2 991,781	5 950,685	12 000,000
Alpha mena	498,630	991,781	498,630	991,781	2 000,000
Autres	596,369	1 162,203	503,326	1 001,121	2 018,835

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.